



FRANCE

Dans l'enseignement supérieur, inquiétudes autour du futur « Parcoursup » des masters

Les titulaires d'une licence candidateront sur un portail national qui devrait, selon les syndicats, augmenter la sélectivité des formations en l'absence de création de places

Une nouvelle plate-forme d'affectation par choix algorithmique s'apprête à faire son entrée dans l'enseignement supérieur. Sur le modèle de Parcoursup, qui aiguille depuis 2018 les néobacheliers dans le premier cycle universitaire, « Trouver mon master » doit permettre aux diplômés de licence de candidater aux masters de leur choix partout en France dès le mois de février 2022.

A l'heure actuelle, les candidatures se font directement auprès des établissements d'enseignement supérieur. « Trouver mon master » existe déjà, mais simplement sous la forme d'un site Internet d'information sur les procédures d'inscription, le nombre de places offertes, les critères de sélection et le calendrier retenu par les différentes universités.

Cette refonte du site, annoncée à l'été 2021 par la ministre de l'enseignement supérieur, doit donner une visibilité complète de l'offre de formations et permettre une analyse des dossiers de candidature plus simple et rapide. « Le système fera en sorte qu'il y ait le moins de délais possible dans les réponses et réaffectations de places pour que les étudiants sur liste d'attente soient plus vite fixés », avait promis, le 9 juillet, Frédérique Vidal devant la presse.

Lors d'une réunion de concertation le 25 novembre, syndicats et organisations étudiantes ont découvert un calendrier de mise en œuvre de la plate-forme « très

serré ». Il implique d'ici aux vacances de Noël de voir aboutir une réflexion sur les critères d'admission exigés par chaque formation ainsi qu'une définition précise des « attendus » en matière de compétences et connaissances, autant d'informations qui viendront nourrir l'algorithme d'affectation.

Dans une note de présentation de la future plate-forme, dont *Le Monde* a eu copie, le ministère précise qu'« un candidat ne peut conserver qu'une seule proposition d'admission à la fois » et que les propositions sont transmises aux candidats classés par les établissements, « en fonction de leur rang de classement, des capacités d'accueil disponibles et des places libérées au fil de l'eau » par d'autres. Le document stipule qu'un nombre maximal de candidatures sera fixé par arrêté ultérieurement.

Un moratoire demandé

Les candidats n'ayant obtenu aucune affectation (entre 4 200 et 6 000, selon une estimation du syndicat étudiant L'Alternative, au regard du nombre de saisines restées sans suite à la rentrée auprès des rectorats), auront toujours la possibilité de faire valoir leur « droit à la poursuite d'études », inscrit au code de l'éducation en 2017. Celui-ci implique que les recteurs fassent des propositions d'admission en dernier recours, dans un master au plus proche du souhait du candidat.

Dans les faits, un rapport du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a récemment acté





l'échec de cette politique, lié à l'absence de places vacantes au sein des formations susceptibles de correspondre au profil et au projet des candidats, mais aussi à cause d'une qualité insuffisante de leurs dossiers. Côté syndicats, l'inquiétude grandit. Le Snesup-FSU comme le Sgen-CFDT demandent un moratoire jusqu'à la rentrée 2023 et s'émeuvent de ne pas avoir été sollicités pour participer au groupe de travail dédié à cette refonte.

Côté étudiants, cette plateforme apparaît uniquement comme « un copier-coller de Parcoursup, qui créera les mêmes effets notamment la longue attente, l'influence de l'université d'origine et le risque de ne pas obtenir son premier vœu, redoute Naïm Shili, secrétaire national de L'Alternative. *Même si on change la manière de constituer la file d'attente, le problème demeure : il n'y a pas assez de places pour poursuivre ses études à l'université.* »

Dans un contexte de crise sanitaire où les étudiants ont été plus nombreux à valider leur licence, l'intention de ce nouvel algorithme pourrait être de « fermer le robinet et [d']accentuer la sélection en master », estime Anne Roger, secrétaire générale du Snesup. Cette dernière relève, en outre, que, avec une sélection des dossiers dès le mois de février, le risque est grand d'une « dévalorisation du diplôme de licence en vidant de sa substance le dernier semestre ». ■

SOAZIG LE NEVÉ

« Le problème demeure : il n'y a pas assez de places pour poursuivre ses études à l'université »

NAÏM SHILI
secrétaire national
de L'Alternative

